



Indemnités de Fin de Carrière

Contrat d'épargne qui permet de verser une indemnité de Fin de Carrière aux salariés présent dans l'entreprise au moment de leur départ en retraite, et ce, pour répondre à la Convention Collective.

Bénéficiaires :

- Tous les salariés de l'entreprise

Objectifs :

- Répondre à votre obligation légale (Cf. CCN)
- Se constituer un capital pour payer l'indemnité de départ d'un salarié
- Préfinancement et étalement dans le temps

Avantages fiscaux :

- Cotisations déductibles du résultat imposable de l'entreprise
- Les intérêts des cotisations versées ne sont pas fiscalisés
- Exonération de charges sociales sur les cotisations

Rappel :

- L'I.F.C. n'est due que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment du départ
- Le contrat n'est pas nominatif
- Vous effectuez des versements quand vous le voulez, selon vos disponibilités et sans obligation.

Possibilité d'inclure l'Indemnité de Licenciement